

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francis Boutin

<https://www.cadre21.org/membres/6cb57fd7a6d74b3b69424252>

Date d'obtention : 2022-09-06 17:28:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il s'agit en fait d'y voir plus clair en protégeant les intérêts de chacun des partis. Ainsi, intégrer les acteurs dans la solutions en les rencontrant et les écoutants afin de comprendre la situation en les accueillants sans jugements, ils se sentiront plus à l'aise de répondre aux questions en liens avec la grille d'évaluation. Cette grille me permet d'identifier L'amorce (comment cette situation à vue le jour), la nature (criminel ou pas), les intentions et finalement l'étendue. Une fois les informations réunis, je m'assure de rencontrer tous les acteurs et témoins afin de vérifier les informations et déterminer si c'est malveillant ou pas. Si c'est malveillant ou illégal ne pas compléter la grille. avec l'instigateur. Contacter la police et confisquer le cellulaire au besoin. Sinon, parler à l'instigateurs afin de connaître sa version des faits. Donc c'est le (SEVCI) Parler à la personne qui fait le Signalement, Evaluer l'incident, Vérifier et valider si c'est Criminel, intentionnel ou pas et finalement l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important d'aller au fond des choses, car la résultante d'une situation donné est propre à différents facteurs. Ainsi, on ne peut traiter le situation qu'en prenant connaissance de l'amorce, la nature. les intentions et l'étendu. Cependant, bien que dans certains cas l'action soit faite en toute bonne foi, les répercussions peuvent être aussi grave (propagation, partage) qu'une situation ou l'instigateur serait malintentionné des le départs. Il est donc important de suivre le protocole afin d'éviter d'improviser, faire des oublis, et finalement limiter la dite propagation ou la possible propagation le plus rapidement possible. Il faut aussi savoir quand il faut signaler et départir ce qui appartient à l'intervenant et ce qui appartient à la police. Effectivement, nous ne sommes pas là pour enquêter à la place de la police par exemple.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes sont nécessaire et je comprends pourquoi elles sont là. Donc, je suis assez à l'aise avec la procédure. . Cependant, comme dans l'exemple numéro 1, faire une amorce de discussion avec Megan m'aurait peut être rendu inconfortable compte tenu du fait que l'action était volontaire de sa part et que ca m'a été rapporté. Il aurait pu y avoir un problème de perception de la part de Megan quant au fait qu'il y a eu délation et quant à la légitimité de mon implication. Pour le reste, je suis très à l'aise. Donc, pour moi, la demande du cellulaire, traité l'instigateur sans jugement, ou encore mettre les limites de mon champ d'Action avec la police sont là quelques exemple qui font parti de la méthode et je suis à l'aise et en phase avec celle-ci.